



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III**
PAUL SABATIER



Compte rendu de la séance de la commission de
la recherche du 19 janvier 2023

**Commission de la recherche du conseil académique
du 16 février 2023
Délibération 2023/02/CR-005**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 19 janvier 2023.

Toulouse, le 22 février 2023



Le Président,


Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés :

Nombre de voix favorables : 24
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé en CR du 16/02/2023

COMMISSION DE LA RECHERCHE
Compte rendu synthétique de la séance
du 19 janvier 2023

Étaient présents :

MMES Isabelle Berry, Valérie Chavagnac, Marie-Pierre Gratacap, Isabelle Arthus, Honora Labrana, Patricia Bordais, Nathalie Séjalon-Delmas

MM. Jean-Pierre Jessel, Christophe Mingotaud, Anthony Lemarie, Nicolas Renon, Cédric Trupin, Brice Charleux, Guillaume Hopsort

Étaient représentés : David Labat par Valérie Chavagnac, Robin Baurès par Isabelle Arthus, Pierre Payoux par Christophe Mingotaud, Tamara Azaiez Bontemps par Patricia Bordais, Jean-Emmanuel Sarry par Isabelle Berry, David Labat par Valérie Chavagnac, Thomas Carle par Anthony Lemarie, Adèle Georgeot par Guillaume Hopsort, Bruno Segui par Jean-Pierre Jessel

Assistaient à la séance :

M. Patrice Bacchin, représentant le directeur de la FSI ; Catherine Nabet, représentant le doyen de la faculté de santé ; Catherine Jeandel représentant le responsable du directoire UPEE

Était excusé : Isabel Nottaris

ORDRE DU JOUR

Informations générales

Point 1 : Compte rendu de la commission de la recherche du 8 décembre 2022 pour approbation (délibération)

Point 2 : Avis sur la nomination du nouveau directeur de l'école doctorale SYSTEMES (délibération)

Point 3 : Changement de nom du laboratoire des IMRCP (délibération)

Point 4 : Présentation de l'Institut de recherche en informatique de Toulouse (IRIT) - Jean-Marc Pierson (information)

Point 5 : Dotation 2023 aux structures de recherche et aux écoles doctorales (délibération)

Point 6 : Point sur les dossiers déposés de l'AO Tremplin 2023 (information)

Point 7 : Présentation du bilan annuel des vice-présidents et chargés de mission (information)

Point 8 : Vote des lauréats de l'AO « manifestations scientifiques 2023 » (délibération)

Point 9 : Point sur les données de la recherche - Sandrine Malotiaux (SCD) (information)

☐ **J.-P. Jessel** rappelle aux conseillers que la commission de la recherche est toujours en attente d'un référent pour la fédération FERMAT.

☐ **J.-P. Jessel** annonce l'arrivée d'une nouvelle directrice adjointe au LEFE Madame Maritxu Guiesse.

Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 8 décembre 2022

J.-P. Jessel soumet au vote le compte rendu de la séance du 8 décembre 2022.

Les conseillers approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 8 décembre 2022 à l'unanimité par 21 voix « pour ».

Point 2 – Avis sur la nomination du nouveau directeur de l'école doctorale SYSTEMES

J.-P. Jessel présente rapidement le parcours professionnel de Rob Vingerhoeds diplômé de l'université technologique de Delft il est ingénieur en génie aérospatiale et a obtenu un doctorat en sciences appliquées à l'université de Gand puis une HDR de l'INP.

Son parcours professionnel est consultable via le lien suivant : https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/cv-rob-vingerhoeds-directeur-ed-systemes_1675072314292-pdf

Les conseillers approuvent la nomination de Rob Vingerhoeds à la direction de l'école doctorale SYSTEMES à l'unanimité par 21 voix « pour ».

Point 3 – Changement de nom du laboratoire des IMRCP

Christophe Mingotaud revient sur la raison qui a incité le laboratoire à changer le nom IMRCP.

Le nom actuel du laboratoire « Interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique » IMRCP ne décrit plus les activités actuelles du laboratoire. D'autre part, en termes de communication ce nom n'est pas lisible en français et encore moins à l'international. Enfin, l'évolution des thématiques scientifiques depuis quelques années est axée sur les polymères avec des applications biologiques et environnementales. Cette thématique essentielle du laboratoire n'est pas visible avec l'ancien nom.

En 2022 la réflexion sur le changement de nom s'est faite au sein des 4 équipes qui ont proposé 4 noms. La direction des IMRCP a fait 2 propositions suivies d'une AG et d'un vote en conseil de laboratoire pour l'intitulé : **Chimie des colloïdes, polymères & assemblages complexes**

Acronyme : **softm@t** qui est une référence à soft matter en anglais (matière molle en français).

La proposition de changement de nom a obtenu un avis favorable de la commission scientifique de la FSI le 8 décembre 2022.

C. Mingotaud poursuit par une présentation des activités de recherche du laboratoire afin d'illustrer comment les thématiques qui y sont développées justifient le choix de ce nouveau nom et de cet acronyme.

La présentation du laboratoire est consultable via le lien : https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/changement-de-nom-des-imrcp-christophe-mingotaud_1675072159300-pptx

Stéphanie Lacombe directrice de la Direction du Soutien aux Laboratoires (DSL) souhaite savoir comment le laboratoire s'est assuré que l'acronyme n'existait pas déjà.

C. Mingotaud affirme que rien n'a été trouvé sur google et sur les bases de données de l'INPI.

N. Renon remarque que l'on s'attache aux anciens noms des laboratoires. Il demande si une communication est prévue et laquelle.

C. Mingotaud précise que le site internet va être refait, qu'une journée sera consacrée à ce changement de nom, et qu'une campagne de communication aura lieu sur internet. Dès l'obtention de l'accord des tutelles (UT3 et CNRS) sur le changement de nom la campagne de communication pourra débuter.

S. Lacombe ajoute qu'après validation des tutelles, les services effectueront la mise à jour administrative afin de fluidifier le process.

J.-P. Jessel demande comment va se passer le référencement de tous les enseignants chercheurs, leur affectation et la lisibilité des publications.

C. Mingotaud répond que l'adresse du laboratoire reste UMR 5623 ; ce numéro ne change pas et permettra de retrouver les publications du laboratoire.

Les conseillers approuvent le changement de nom des IMRCP dont l'intitulé sera « Chimie des colloïdes, polymère & assemblages complexes » et l'acronyme Softm@t à l'unanimité par 20 voix « pour ».

Point 4 – Présentation de l'IRIT

Jean-Marc Pierson directeur de l'Institut de Recherche en Informatique de Toulouse (IRIT) présente le laboratoire.

L'IRIT est localisé sur 7 sites, le laboratoire a 5 tutelles, il est structuré autour d'une direction et 7 chargés de mission. Les instances du laboratoire sont : un conseil de laboratoire, un conseil scientifique, un comité stratégique recherche pour la prospective et une assemblée des responsables de structures composée de 50 personnes

La recherche s'organise autour de 7 départements de recherche et 24 équipes de recherche. Les domaines d'application stratégique sont liés à des défis sociétaux et une action stratégie liée au calcul, masse de données et l'IA.

La présentation du laboratoire est consultable via le lien :

https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/presentation-irit_1675071549288-pdf

N. Renon demande comment le laboratoire envisage la question de l'informatique et l'énergie. Est-ce une préoccupation des équipes ? est-ce une compétence transverse ? est-ce un axe qui va se développer ?

J.M. Pierson travaille actuellement sur l'économie d'énergie dans les systèmes de calcul. Les équipes se posent également la question de la gestion de l'énergie dans d'autres systèmes comme l'acheminement de l'électricité. L'énergie n'est pas à l'IRIT un domaine d'application stratégique structuré mais il va le devenir en raison de l'intérêt qu'il suscite. Des questions sur l'énergie et les logiciels ou l'énergie et les applications liées au contexte économique sont régulièrement challengées ce qui n'était pas le cas jusqu'à aujourd'hui.

Cet axe commence à se développer notamment grâce à des collaborations ponctuelles avec le Laboratoire d'Analyses et Architecture des Systèmes (LAAS).

I.Berry souhaite des informations sur l'accord-cadre et la délocalisation des chercheurs de l'IRIT dans les laboratoires de santé. Dans quel contexte administratif serait-il envisageable d'étendre ces actions.

J.M. Pierson rappelle que l'accord-cadre a été signé entre le Centre de Recherche en Cancérologie de Toulouse (CRCT) et l'IRIT et ses tutelles. 10 collègues de l'IRIT sont présents physiquement sur le site de l'Oncopole au plus près des chercheurs médecins pour des collaborations étroites sur de nombreux projets de recherche. Cette approche en immersion dans le système hospitalier fonctionne, on le constate à travers de belles réussites en publications.

Les chercheurs de l'IRIT présents à l'Oncopole recouvrent plusieurs thématiques sur plusieurs équipes de recherche en lien avec des chercheurs de différentes tutelles. Les moyens mis à leur disposition pour accéder aux données avec un lien au plus près des recherches cliniques sont très bénéfiques. 10 ans ont été nécessaires pour établir une relation de confiance et mettre en place un laboratoire commun. 15 ans ont été nécessaires pour fonctionner et obtenir des résultats.

I.Berry précise que dans le domaine de la santé s'ajoutent les problèmes liés au règlement général sur la protection des données (RGPD). Elle se demande si l'accord-cadre pourrait être étendu avec la faculté de santé et quelles tutelles de santé sont impliquées dans cet accord.

J.M. Pierson n'a plus en mémoire les tutelles qui ont signé l'accord-cadre. L'IRIT aura été précurseur sur ce modèle de recherche qui mérite de poursuivre son développement.

Point 5 – Dotation 2023 aux structures de recherche et aux écoles doctorales

J.-P. Jessel rappelle que les critères de calcul ont été votés pour la durée du contrat quinquennal lors de la commission de la recherche du 14 janvier 2021 et qu'ils n'ont pas changé. Les données utilisées pour le calcul des dotations sont actualisées (janvier 2023) ces données recensent les effectifs, les HDR, les thèses et l'activité spécifique de chaque unité de recherche.

Il commence la lecture des budgets des bibliothèques, de fonctionnement des écoles doctorales, des plateaux techniques, des revues scientifiques, des structures fédératives, des UPR-UMS-USR-CIC, et enfin des UMR et URU.

Il attire l'attention des conseillers sur la fusion des fédérations FR BT et SFR BMT qui devient la SFR-B2S.

Il précise que la dotation de la SFR-B2S est la somme des précédentes dotations des deux fédérations qui ont fusionné.

S. Lacombe rappelle qu'un groupe de travail issu de la commission de la recherche était à l'œuvre en 2020 et 2021 pour proposer un cadrage des dotations aux fédérations et plateaux techniques. Il s'agissait d'un processus de dialogue de gestion qui démarrait en avril N-1 pour une conclusion sur la dotation livrée en janvier N. Elle demande si les conseillers souhaitent relancer ce groupe de travail et cette réflexion sachant qu'il pourrait débuter en avril 2023.

J.-P. Jessel ajoute que cette information est en lien avec la présentation des budgets pour 2023. Pour mémoire le groupe de travail était constitué de conseillers et des responsables des plateformes et plateaux techniques. En l'état le travail de réflexion peut redémarrer sur le type d'activités des fédérations et les personnels concernés.

I.Berry souligne que relancer le travail sur les plateformes et plateaux techniques serait très utile. Ces structures ont besoin d'une stabilité de fonctionnement. La réflexion de ce groupe de travail portait

également sur la provenance de leurs dotations. Ces dotations pourraient provenir des unités et pas seulement des tutelles. Elle propose qu'avant la refonte de ce groupe de travail, la question de la provenance des dotations soit réglée. Cela permettrait d'amorcer ensuite une réflexion avec une démarche pluriannuelle. Le GT avait également insisté sur la nécessité d'une enveloppe supplémentaire afin de ne pas pénaliser les structures qui sont aujourd'hui mieux dotées.

J.-P. Jessel précise que ce travail implique de nombreux participants et qu'il doit être anticipé. Il ajoute qu'il est nécessaire d'inscrire dans une démarche pluriannuelle la réflexion sur les dotations aux plateformes et plateaux techniques. Cette vision pluriannuelle concerne également les achats de matériels avec des montages financiers impliquant de nombreux contributeurs au niveau des structures de recherche.

Le tableau des dotations aux UMR et URU est distribué à chaque conseiller présent. Suite à la commission de la recherche les tableaux des dotations présentés en séance seront déposés dans l'espace recherche.

S. Lacombe note que le travail pour construire le tableau des dotations aux UMR et URU est chronophage. Il faut consolider le tableau jusqu'à la veille de la commission de la recherche et chaque ligne doit être validée par la directrice, le directeur de l'unité. Elle pose la question de présenter ce travail sur deux ans, cela permettrait de fluidifier le recueil des données. Les ajustements auraient lieu tous les deux ans. Elle sollicite l'avis des conseillers.

J.-P. Jessel pense que cette question fera partie du brainstorming pendant l'année. Il revient sur le tableau des dotations aux UMR et URU et précise que pour chaque unité de recherche sont indiqués le type de structure, le répertoire, les dotations sur 2021 et 2022 ainsi que la proposition de dotation pour 2023. L'évolution de 2022 à 2023 est présentée en chiffre et non en pourcentage afin de faciliter la lecture de la variation. Il fait remarquer que certains laboratoires avaient fait des erreurs et/ou n'avaient pas consolidé les chiffres transmis en 2021 ce qui avait provoqué une baisse de leur dotation en 2022.

I. Berry constate que les chiffres pour 2022 sont présentés avant la rallonge de l'année dernière. Elle demande : ne faudrait-il pas tenir compte de cette rallonge dans la présentation des dotations ?

J.-P. Jessel afin de comparer ce qui est comparable on a gardé les dotations du budget initial sans les rallonges de fin d'année.

Camille Briet responsable du service amélioration continue et suivi des moyens de la recherche à la DSL rappelle qu'au budget initial il n'y a qu'une partie de la LPR. On ne connaît pas le montant total ni le montant de l'augmentation. Les rallonges changent la donne c'est la raison pour laquelle elles ne sont pas prises en compte.

I. Berry observe qu'il n'y a pas eu de modification de l'enveloppe globale. Les fluctuations proviennent uniquement des modifications de structure (effectifs, nombre d'HDR etc...) qui changent le montant de la dotation.

C. Briet le montant de la dotation globale des UMR-URU est un peu plus haut en 2023. L'ITAV est parti dans RESTORE. Le montant de sa dotation qui était dans le budget des UPS-UMS-USR est passé dans celui des UMR et URU. Il s'agit de 10 k€ qui augmente à la marge la dotation 2023.

J.-P. Jessel souligne que le manque de retours des unités peut avoir une incidence sur leur dotation. Sans les retours des laboratoires il est impossible de fiabiliser les données.

Il note que les baisses sont à rapprocher des baisses du nombre de thèses ou des HDR, que les départs à la retraite sont difficiles à anticiper et demandent des ajustements l'année N+1. Il ajoute que les fluctuations

des données sont permanentes et ne peuvent pas être prises en compte en temps réel. Il rappelle que les fusions d'équipes créent des hausses de personnels dans la structure.

Enfin il constate que la grosse majorité des variations est en dessous de 10% avec des variations de 2 ou 3 % en moins ou en plus.

C. Nabet demande si les écarts sont uniquement liés au manque de réponses des laboratoires.

J.-P. Jessel confirme que les réponses des laboratoires sont sur la base du déclaratif. Par conséquent il n'y a pas beaucoup de moyens de vérification pour recouper les informations. Des erreurs de saisie du laboratoire auront un impact sur les variations avec un effet sur l'ensemble de la dotation.

C. Briet ajoute qu'en raison du manque de fiabilité du système d'information de l'université le seul moyen pour fiabiliser les données est de solliciter directement les laboratoires. Ce travail administratif de collecte des listes d'effectifs dans les unités est entrepris dès la rentrée afin de pouvoir faire des relances. Il nécessite par la suite une validation par les directions des laboratoires. Il est important de sensibiliser les directions sur l'importance des réponses. Dans les années à venir les chantiers de fiabilisation des SI vont permettre d'optimiser ce circuit.

Les conseillers approuvent les dotations aux structures de recherche et aux écoles doctorales pour l'année 2023 selon les critères votés pour la durée du contrat quinquennal lors de la commission de la recherche du 14 janvier 2021 et telles que présentées en séance à l'unanimité par 21 voix « pour ».

Point 6 – Point dossiers déposés de l'AO Tremplin

J.-P. Jessel présente la répartition des 103 dossiers par directoire, il constate une très forte présence des réponses de BABS, le reste des réponses est homogène dans les autres directoires. Une réflexion sera initiée sur les réponses mais également sur le manque de réponse afin de savoir si les chercheurs ont accès à des sources de financements différentes ou si le projet n'est pas assez attractif.

A. Lemarie signale que l'appel d'offre Tremplin n'a pas été diffusé dans les équipes au sein des laboratoires Restore et CRCT. Il préconise de transmettre la lettre de cadrage également aux membres de la commission de la recherche pour qu'ils puissent eux aussi diffuser l'information.

S. Lacombe constate que le délai de retours des évaluations au 2 février est trop court pour un examen en cellule opérationnelle. Faire un report du calendrier sur la commission de la recherche de mars pose un problème pour le recrutement des stagiaires en 2023.

Elle propose de revoir le rétroplanning pour le mois de février comme suit :

- 7 février cellule opérationnelle : focus sur les critères et la méthodologie de traitement
- 9 février : retour des évaluations
- 16 février commission de la recherche : vote des lauréats au vu des évaluations avec des critères et une méthodologie définis en cellule opérationnelle.

J.-P. Jessel rappelle que la méthode adoptée l'an dernier consistait à mettre en avant les critères à évaluer retenus puis à faire des tris successifs pour observer combien de projets ressortaient, quelle était l'enveloppe consommée sans mettre en avant des projets en particulier.

I. Berry en pratique le système est viable seulement si le maximum de personnes répond à toutes les demandes. L'an dernier les paramètres étaient bien calés. La cellule opérationnelle avait mis des pondérations. En commission de la recherche, on avait vérifié que le plus brut possible était le mieux : il faut

tous les résultats de tous les projets pour que cette méthode soit fiable. Il serait préférable de demander un retour des évaluations pour le lundi 13 février ce qui permettra à tous de répondre.

S. Lacombe que se passe-t-il si le 13 février on n'a pas toutes les propositions ?

J.-P. Jessel il sera trop tard pour faire un rappel avant la commission de la recherche du 16 février.

I.Berry pense qu'il faut faire un rappel. Elle se souvient que l'an dernier beaucoup d'évaluateurs se sont déclarés incompetents. À la suite au rappel qui avait été fait les réponses en grand nombre ont permis de gommer les anomalies.

C. Briet détaille les évolutions qui ont été faites par rapport à l'an dernier :

- un index des questions qui permet de retourner à n'importe quel projet et directement à un numéro de question.
- une justification du caractère émergent du projet ce qui facilitera l'évaluation du critère « émergence ».
- le détail du montant demandé à UT3 avec la répartition financière (achat de matériel, prestations, gratifications de stage et déplacements)
- à chaque question on demande s'il y a un conflit d'intérêt (OUI/NON) qui permet de valider la poursuite des réponses.
- l'option « finir plus tard » permet d'enregistrer et revenir sur l'évaluation ; elle précise qu'il n'y a plus de cookies.

I.Berry met en garde : si on ne retrouve pas les mêmes proportions entre le nombre de réponses et le nombre de dépôt c'est un problème et dans ce cas il faudra reporter le vote sur la commission de la recherche de mars.

C. Briet rappelle que le critère « qualité intrinsèque du projet » a été renommé « qualité de présentation du projet » afin de rester bien clair sur ce qui est évalué. Elle poursuit en demandant aux conseillers de valider les éléments qui seront visibles le jour du vote :

Par projet

- La moyenne des notes de qualité
- La moyenne des notes de caractère nouveau/original
- Le nombre d'évaluations pour chacun des 2 critères
- L'écart type de chacune des évaluations
- La concaténation des commentaires nettoyés

Par directoire

- Pourcentage de projets déposés
- Pourcentage de projets retenus

Afin de vérifier que les projets retenus respectent la même répartition que les projets déposés.

Point 7 – Présentation du bilan annuel des vice-présidents et chargés de mission

Nathalie Séjalon-Delmas chargée de mission : patrimoine scientifique et immatériel

Carlos de Matos chargé de mission : les collections scientifiques

N. Séjalon-Delmas présente le bilan de la mission patrimoine scientifique et immatériel 2022 ; elle présente en même temps le bilan 2022 pour les collections scientifiques de Carlos de Matos empêché.

Le travail avec le service régional de l'inventaire se poursuit en 2022 ; à noter un changement vers un nouvel outil de gestion GERTRUDE vers lequel ont été basculées les données des inventaires. Le prêt de spécimens est facilité avec une meilleure visibilité grâce à la base de données Europeana. Cette meilleure visibilité sur le web a permis une augmentation des demandes de prêts de spécimens.

N. Séjalon-Delmas revient sur l'exposition en lien avec l'année de la minéralogie sur Philippe Picot de Lapeyrouse « voyage au cœur des pierres » et sur les ouvrages sur Picot de Lapeyrouse en collaboration avec le service régional de l'inventaire. Une collection d'ouvrages « fragments de sciences », des expositions et des projets (MAN3D) ainsi qu'une levée de fonds pour la restauration des portraits de la faculté de médecine viennent compléter le panel des activités. Elle note concernant la restauration des portraits que d'autres levées de fonds sont réalisées grâce à des soirées événementielles.

Le bilan des activités de recherche du patrimoine scientifique et immatériel et des collections scientifiques est consultable via le lien : https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/bilan-de-la-mission-patrimoine-scientifique-et-immateriel-valerie-sejalon-delmas_1675071958073-pdf

Point 8 – Vote des lauréats de l'AO « manifestations scientifiques 2023 »

J.-P. Jessel informe les conseillers que 15 demandes valides ont été déposées pour un montant de 35150 €. Le montant global voté en commission de la recherche pour 2023 est de 19000 € avec des montants de 1000 € à 2000 € par manifestation scientifique et à titre exceptionnel un montant de 5000 € pour une manifestation scientifique de grande envergure.

Concernant l'évaluation des dossiers, chaque dossier a été évalué par une ou deux personnes.

Une proposition de répartition de base en fonction du nombre de participants, du montant de la demande et du pourcentage de la demande par rapport au budget total de l'appel d'offre est présentée en séance.

Il reste donc 4000 euros à distribuer, reste à savoir sur quelles manifestations les conseillers souhaitent ajouter du financement.

Il rappelle qu'une demande n'a pas été retenue car non éligible (30 personnes). Il reste une interrogation sur une école d'été avec des conférences invités comme il en existe au début d'un colloque ; pour mémoire l'école d'été n'est pas éligible à l'appel d'offre « manifestations scientifiques ». Cette demande s'intitule : International summer school on the Interstellar Medium of Nearby Galaxies.

N. Renon propose ne pas rentrer dans une problématique de jurisprudence. S'il y a un financement il faut bien préciser ce qu'on finance malgré l'appellation « école d'été » qui n'est pas recevable.

J.-P. Jessel précise que le nombre de participants est inférieur à 100 personnes sur site et le reste en visioconférence ; que le pourcentage de la somme demandée par rapport au montant total est de 6,78 %. Seule l'appellation « école d'été » pose problème.

V. Chavagnac rappelle qu'en 2022 cette manifestation avait attiré 500 participants en visioconférence et qu'il s'agit d'un indicateur de réussite. Elle ajoute que les intervenants sont prestigieux et connus au niveau international avec des aspects importants pour la formation des doctorants, postdoctorants et jeunes chercheurs.

J.-P. Jessel demande si les conseillers souhaitent faire abstraction du nom « école d'été ». Dans ce cas 1000 € pourraient leur être accordés.

Il remarque qu'une seule conférence dépasse 400 participants et précise que cette année la Région apporte une aide financière aux manifestations de plus de 400 personnes. Il faudra diffuser cette information si des financements complémentaires sont nécessaires.

S. Lacombe rappelle que seule la manifestation scientifique ESWW 2023 est éligible selon les critères de la Région. Il faudra contacter ESREF 2023 (350 participants) pour qu'ils se rapprochent de la Région.

J.-P. Jessel reprend la liste des demandes dans l'ordre de présentation du tableau présenté en séance pour que les conseillers puissent valider les sommes ventilées et choisir quelles sont les manifestations à abonder selon les critères retenus.

N. Renon constate que les conférences avec un nombre de participants de 100 à 120 demandent une aide financière de 1000 € ce qui semble égalitaire. Il ne lui semble pas pertinent d'ajouter à cette typologie sans devenir inégalitaire.

J.-P. Jessel propose de garder le nombre de participants comme critère et d'abonder pour les manifestations au-dessus de 150 /200 participants.

N. Renon revient sur la manifestation ESWW 2023 co-financée par la Région qui demande 1,68 %. Il pense que l'aide financière d'UT3 doit être significative pour des raisons d'affichage.

S. Lacombe souligne que cette conférence est la deuxième mieux notée.

J.-P. Jessel reprend chaque manifestation et revient sur les montants demandés.

Le quorum n'étant plus atteint le point ne pas être voté.

S. Lacombe reprend les propositions des conseillers : les 3 colloques qui pourraient être augmentés sont ceux qui ont le plus de participants : ESWW 2023 – ESREF 2023 et ISFRI 2023. Une proposition sera présentée pour la commission de la recherche du 16 février. Le tableau des propositions de financement sera transmis aux conseillers pour qu'ils en prennent connaissance afin de voter plus facilement le point en début de séance.

Point 9 – Point sur les données de la recherche (SCD) point reporté

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 12h19